

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse
Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte
Band: 77 (1983)

Artikel: Le livre d'heures de Jean de Gingins
Autor: Amiet, Robert
Kapitel: Textes inédits
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-130124>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ROBERT AMIET
LE LIVRE D'HEURES DE JEAN DE GINGINS

TEXTES INÉDITS

Au début du XII^e siècle, la contrée où se trouve situé le village de Gingins¹ faisait partie des possessions des sires de Divonne. En 1131, à la suite du décès du chef de cette famille, ses deux fils se partagèrent son héritage. L'aîné, Gaucher, succéda à son père comme seigneur de Divonne, tandis que le cadet, Etienne, recevait en partage la terre de Gingins, dont il prit le nom et fonda ainsi le patronyme. La toute nouvelle seigneurie de Gingins comprenait à cette époque, outre les villages de Gingins et de Chéserex, tout ou partie des localités voisines d'Arnex, Avenex, Borex, Grens, Signy et Trélex, plus des droits à Givrins. Etienne de Gingins fut l'un des bienfaiteurs de l'abbaye cistercienne de Bonmont, qui venait de se fonder², et il devint la souche d'une très importante lignée noble, qu'une série de beaux mariages, heureusement conclus, amena à être l'une des plus importantes maisons du pays de Vaud. L'un de ses descendants à la septième génération, prénommé Jacques, épousa en 1374 la gente Aymonette de Joinville, dernière de sa race, qui lui apporta en dot la seigneurie de Divonne et reconstitua ainsi le patrimoine primitif de la famille.

Vers 1385 leur naquit un fils, qu'ils prénommèrent Jean, en souvenir de son grand-père paternel: ce fut Jean II de Gingins, celui-là même pour qui fut exécuté le livre d'heures qui nous occupe ici. Par son mariage avec Marguerite de la Sarraz, vers 1415, il reçut en dot la

¹ A six kilomètres au Nord-Ouest de la ville de Nyon, dans le canton de Vaud, tout près du Lac Léman.

² A Chéserex en 1123. Son dernier abbé sera un Gingins, Aymon II ou Amé (1483–1536), qui fut évêque élu de Genève.

seigneurie du Châtelard (Montreux), la coseigneurie de Vevey, les seigneuries d'Arrèches et de l'Abergement en Franche-Comté, ainsi que des droits de succession sur la baronnie de La Sarraz, qui se réalisèrent ultérieurement. Devenu ainsi l'un des plus puissants seigneurs de la région, Jean II de Gingins, qui avait essentiellement la vocation de soldat, loua ses bons et loyaux services aux ducs de Bourgogne Jean sans Peur et Philippe le Bon, auprès desquels il fit une brillante carrière militaire comme capitaine d'armes. On le voit successivement réduire les forteresses d'Etampes, de Chartres et de Gaillardain (1417), faire lever le siège de Senlis et s'emparer de La Ferté-sur-Yonne (1418), participer aux sanglantes batailles de Champagne (1419), assiéger Melun (1420) et enfin emporter de haute lutte la ville de Meaux (1422). Il continua ensuite à guerroyer contre les Armagnacs, puis les Anglais, ceux-ci s'étant entre temps brouillés avec les Bourguignons, leurs alliés de la veille, jusqu'à ce que, en 1435, le traité d'Arras mette fin à la lutte armée entre la France et la Bourgogne et rende Jean II à la vie civile. Il avait alors cinquante ans, et il profita de cette retraite pour s'introduire à la cour de Savoie, où le duc Amédée VIII le nomma conseiller d'Etat et le combla de faveurs, notamment en 1437, en lui inféodant la seigneurie de Beaumont en Sémine, et en 1441, en lui rendant la haute juridiction sur la seigneurie de Gingins, qui avait été aliénée en 1319. Devenu sédentaire, Jean II se fit bâtisseur, et il fit construire les deux magnifiques châteaux de Gingins et du Châtelard (1441). Il testa en 1454, ajouta lui-même à tous ses titres celui de seigneur du Châtelard (1456), et s'éteignit au printemps de 1462, laissant ses trois fils se partager son imposant héritage.

En 1911, à la mort du dernier représentant mâle en ligne directe de la famille, prénommé Louis-Henri-Albert, s'est éteinte l'antique et noble maison de Gingins. Après avoir été, pendant huit siècles, l'une des plus illustres familles de la Bourgogne transjurane et du duché de Savoie, elle était venue mourir dans les lieux-mêmes d'où elle avait tiré son nom. Quant au château de La Sarraz, qui était passé dans la mouvance de la famille en 1542, lors du mariage de François II de Gingins avec Claude de Gilliers, baronne du lieu, il échut finalement à une branche collatérale, les de Gingins-La Sarraz, dont les deux derniers représentants, le baron Aymon et sa sœur Marie, s'éteignirent respectivement en 1893 et en 1902³. Cette dernière léguà le château à son beau-frère, Henri de

³ Cf. E. MOTTAZ: Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud, t. I, Lausanne 1921, p. 763–767. Voir aussi l'Almanach généalogique suisse, t. V,

Mandrot, et ce dernier, en 1920, prit la très heureuse décision de faire don de toutes les archives qui s'y accumulaient depuis des siècles, aux Archives Cantonales Vaudoises. C'est ainsi que notre livre d'heures, qui en faisait partie, y a trouvé depuis cette date son lieu de repos définitif⁴.

Le 6 juin 1420, Jean II de Gingins était à Paris. Il venait de s'illustrer au siège de Melun, et, pour récompenser ses très importants et très appréciables services, Philippe le Bon, dont il servait les armes, lui fit remettre la somme – énorme – de quatre cents livres parisis à l'occasion de la campagne militaire à laquelle il avait participé. Il est très probable que l'heureux bénéficiaire de cette royale gratification en profita pour réaliser un projet qui lui tenait sans doute fort à cœur, à savoir se faire exécuter un livre d'heures à son usage personnel, à l'instar de toutes les personnes de qualité de l'époque, et il s'adressa à un des plus habiles faiseurs en la matière, Jacques Lescuyer. C'est ce que nous apprend la très intéressante suscription suivante, qu'on lit en lettres d'or au fol. 193R du manuscrit qui nous occupe : *Ces heures sont a jehan de gingins seigneur divonne et capitaine surgens darmes pour le roy nostre sire et furent faites ala rue neuffve nostre dame par jaquet lescuyer lan mil CCCCXXI.* Il y a lieu de noter que le « roi nostre sire » en question n'est pas le malheureux Charles VI, roi de France, qui, on le sait, avait à cette époque et depuis longtemps sombré dans la démence, mais bien Henri V, roi d'Angleterre, le terrible vainqueur d'Azincourt, allié au duc de Bourgogne contre la France, et en faveur duquel venait d'être signé le sinistre traité de Troyes, qui le faisait régent du royaume et potentiellement roi de France. Mais, au fait, qu'est-ce qu'un livre d'heures ? *De longe aspiriens*, c'est tout simplement une sorte de bréviaire pour les non-clercs.

Il s'en faut de beaucoup, du reste, pour qu'un livre d'heures soit assimilable à un bréviaire, car ni sa structure, ni ses destinataires, ni son but ne sont les mêmes. Quels sont donc, dans ces conditions, les éléments constitutifs des livres d'heures ? Il faut avouer qu'ils sont relativement nombreux et assez variés, et, pour plus de clarté, on peut les

Basel 1933, p. 257–267, et t. VIII, Zürich 1951, p. 145–150. Ces références m'ont très aimablement été communiquées par Mlle V.-F. Kaeser, du département des manuscrits de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne.

⁴ Il y est conservé sous la cote suivante : Archives du château de La Sarraz, H 50.

répartir *grossost modo* en trois catégories. Il y a d'abord les éléments que Leroquais qualifie d'essentiels, qui sont empruntés directement aux bréviaires, et qui leur ont donné leur nom, à savoir le calendrier, l'office ou heures de la Vierge, l'office ou heures des morts et les litanies des saints. C'est là le noyau primitif qui a été à l'origine de ce genre de recueils, et on les rencontre quasi-obligatoirement dans tous les livres d'heures. Ce sont eux qui permettent, dans pratiquement la totalité des cas, l'identification de ces petits livrets. Il y a ensuite les éléments que Leroquais appelle secondaires par rapport aux premiers, et qui sont venus assez rapidement s'agglomérer à eux. On les retrouve en plus ou moins grand nombre dans la plupart des livres d'heures, à savoir les psaumes de la pénitence, les suffrages des saints, les quatre rituelles péricopes évangéliques (Mt. 2,1-12 – Mc. 16,14-20 – Lc. 1,26-38 – Jo. 1,1-14), la passion selon saint Jean (parfois très réduite), les heures de la Croix et du Saint-Esprit (bâties sur le modèle des heures du bréviaire), les psaumes graduels, ou encore, mais beaucoup plus rarement, l'office de tel saint ou de telle sainte (extrait du bréviaire), certains formulaires de messes votives (empruntés au missel), et parfois le psautier dit de saint Jérôme. Je précise que tout l'ensemble de matériel littéraire que je viens de nommer est toujours en latin, ce qui ne laisse pas d'être un peu surprenant, cette langue étant morte définitivement de nombreux siècles avant l'apparition des livres d'heures. Il est vrai que, provenant en partie des livres liturgiques officiels, nécessairement en latin, le mimétisme explique sans doute cette «anomalie». Il y a enfin une troisième et dernière catégorie d'éléments, que Leroquais nomme accessoires, non point parce qu'ils sont moins importants que les autres, mais parce qu'ils ont une origine très différente : je veux parler des prières privées, que l'on trouve, elles, soit en latin, soit en langue vernaculaire, et il y a lieu de noter que de telles pièces sont en proportion très variable dans les livres d'heures. Un certain nombre en sont pratiquement dépourvus, d'autres n'en contiennent que quelques-unes, d'autres enfin, beaucoup plus rares, en présentent un plus ou moins grand nombre. Le livre d'heures de Gingins se rangeant dans cette dernière catégorie, on me permettra de m'arrêter un instant sur ce point.

Notons d'abord que, parmi ces prières privées, un très petit nombre d'entre elles ont joui, dès leur apparition, d'une grande vogue dans le courant piétiste dont j'ai parlé un peu plus haut. C'est le cas par exemple des deux formules mariales *Obsecro te* et *O intemerata*, que l'on rencontre

dans de très nombreux livres d'heures, et c'est le cas aussi, un peu moins fréquent, de ces deux longues stances, appelées respectivement *les XV joies de la Vierge* et *les VII requêtes à Notre Seigneur*, qui ont fait le bonheur des gens du XV^e siècle. Mais il convient de remarquer que la très grande majorité d'entre elles sont très peu connues, voire encore inconnues, et je reviendrai tout à l'heure sur ce dernier point. On peut se demander avec intérêt quelle est l'origine de ces formules si particulières et nullement officielles, et aussi de quelles veines elles procèdent. La réponse est simple. Elles viennent en droite ligne de ces petits livrets, appelés *libelli precum*, c'est-à-dire des recueils de prières privées qui ont commencé à circuler dès le IX^e siècle dans l'Europe carolingienne. Très heureusement, un certain nombre d'exemplaires sont parvenus jusqu'à nous, et il faut ajouter que quelques-uns sont assez remarquables par la qualité de leur contenu.

Point n'est besoin, en effet, d'être un grand clerc pour comprendre que de telles pièces, pour accessoires qu'elles puissent être dans la structure des livres d'heures, en constituent cependant, comme l'a si magistralement précisé Leroquais, la partie la plus riche, la plus vivante et la plus intéressante, parce que la plus variée et la moins stéréotypée. C'en est évidemment la portion la plus pittoresque et la plus diverse, celle où se reflète le mieux l'âme priante du moyen-âge. Ce qui leur donne une saveur toute particulière, c'est qu'elles nous mettent en contact immédiat avec l'âme populaire, dont elles traduisent, souvent combien naïvement, ses besoins et ses aspirations. Ces formules n'ont jamais l'allure solennelle et parfois un peu compassée de la prière ecclésiastique officielle. On ne les verra jamais commencer par *Deus qui ...* ou encore moins par *Vere dignum et iustum est ...* Elles traduisent au contraire une sorte de conversation immédiate, une sorte de connaturalité simple et sans apprêt, à la fois humble et confiante, avec le Seigneur, sa mère ou d'autres saints. D'inspiration très inégale, toutes néanmoins sont riches de sève et de piété sincère, et il y a là un ensemble de matériaux de rare qualité pour l'histoire de la prière médiévale.

Dans la mesure où on peut la percevoir, – et cela est possible dans un grand nombre de cas, – il est intéressant de constater l'évolution des formes de la prière chrétienne au cours des siècles. Dans les anciens sacramentaires, tant romains que gallicans ou wisigothiques, et pour ne rien dire de l'Orient, toutes les prières, quelqu'en soit l'objet, s'adressaient obligatoirement au Père par le Fils dans l'Esprit. C'est là l'origine de la formule *Per dominum nostrum iesum christum ... in unitate spiritus*

sancti ..., qui constitue la finale obligatoire de toutes les oraisons à ces lointaines époques. On pourrait dire de cette forme de prière qu'elle est théologique et trinitaire. A partir du X^e siècle, en gros, se fit jour, tant dans la prière privée que dans celle des livres officiels, une nouvelle tendance, consistant à prier le Christ directement et personnellement, et pour ainsi dire indépendamment de sa « situation » trinitaire. C'est le cas, par exemple, de la prière très connue pour la paix, qui précède la communion : *Domine iesu christe qui dixisti apostolis tuis pacem relinqu vobis* ..., qui apparaît précisément à cette époque. C'est le cas également de certaines formules qu'on commence à rencontrer dans les *libelli precum* de l'époque carolingienne finissante. Dans un troisième temps, en gros à partir du XIII^e siècle, mais, dans ce cas, uniquement dans la prière privée, on en vint à s'adresser directement non plus au Christ, mais bien à ses saints, au premier rang desquels, évidemment, on plaça la Vierge Marie sa mère. Par un curieux décalage de l'optique spirituelle, on finit par leur attribuer un pouvoir d'intercession sinon égal, du moins comparable à celui du Seigneur, prenant littéralement à rebours le célèbre proverbe : « Il vaut mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints », et cela d'autant plus que le moyen-âge sur son déclin versait, insensiblement mais sûrement, dans le sentimentalisme et l'individualisme religieux. C'est de cette époque que datent les très curieux et très tendres superlatifs totalement inconnus des siècles antérieurs : *mitissime deus, dulcissime iesu, misericordissima mater salvatoris*. On a même pu parler de « dolorisme », et l'expression n'est pas inexacte, car il saute aux yeux, à la lecture de certaines formules, qu'on se complaisait, avec une sorte de délectation morose, dans la contemplation attendrie de la passion du Christ et de ses souffrances, ainsi que des souffrances morales, – les « mystères dououreux », – endurées par sa mère. La création d'ordres religieux comme les Servites de Marie (XIII^e siècle) ou encore les Passionistes (XVIII^e siècle) procède en droite ligne de ce genre de conceptions spirituelles.

Bien sûr, au milieu de tout cet or de la piété individuelle médiévale, on trouve parfois quelques scories, et certaines de ces compositions, ou plutôt les rubriques qui les introduisent, sont en effet entachées d'une certaine superstition, voire d'une superstition certaine. Par exemple, telle prière est censée avoir été révélée à saint Bernard par le diable en personne, ce qui, au propre comme au figuré, ne manque pas de piquant ! Ou encore, par la récitation quotidienne de telle autre formule, le dévot qui se livrera à cet exercice aura la révélation par Dieu lui-

même du jour et de l'heure de son trépas, et il aura la suprême consolation de voir la Vierge en personne lui apparaître à son lit de mort pour l'emmener tout droit en paradis. Certaines autres oraisons sont présentées comme un moyen infaillible et automatique d'absolution de toutes les fautes (on pense à la célèbre formule : *pecca fortiter crede fortius*), extrêmement utile à une époque où l'on avait un sens particulièrement écrasant du péché. D'autres encore se prétendaient gratifiées par des papes imaginaires d'un nombre véritablement astronomique de jours d'indulgence, laissant très loin derrière elles les trop fameuses ventes d'indulgences qui ont tant excité naguère, – et à juste titre, – l'ire des Réformateurs du XVI^e siècle. C'est le cas de répéter l'adage bien connu : *Errare humanum est*, non point pour excuser benoîtement ce genre assez curieux d'aberrations, mais simplement pour comprendre psychologiquement une époque si différente de la nôtre. Il convient d'ailleurs d'ajouter que ces exagérations et ces errements sont des exceptions, qui ne touchent pas, du reste, à la valeur intrinsèque des textes eux-mêmes, et il faut affirmer, avec Leroquais, que la très grande majorité de ces pièces sont remarquables par leur accent de sincérité et de confiance. Elles sont nombreuses et variées comme les besoins de l'âme, et diverses comme la douleur et la souffrance humaines. Elles montent vers le ciel comme autant de suppliques émouvantes. Elles accompagnent et sanctifient tous les actes de la vie chrétienne, depuis les plus humbles jusqu'aux plus sublimes. En un mot, elles méritent d'être largement connues.

Cette question des prières privées que l'on rencontre dans les livres d'heures demanderait de très longues études, de minutieuses confrontations de textes et d'importants travaux qui n'ont pas, jusqu'ici, été abordés globalement. Dans son magistral ouvrage où sont décrits et analysés les 313 livres d'heures conservés à la Bibliothèque Nationale de Paris, le même Leroquais avoue ingénument qu'il en a dénombré plus de 500 en latin et plus de 200 en français. Sans doute doit-on à la torrentueuse érudition d'André Wilmart des études très poussées sur la tradition manuscrite de quelques-unes d'entre elles. Sans doute est-on redevable au labeur infatigable de Jean Sonet d'un magnifique répertoire d'*incipit* de près de 2400 prières en vieux français, qui est un inestimable instrument d'identification et de localisation de ce genre de pièces. Mais il faut avouer que rien de semblable n'existe pour les prières latines, et, en toute hypothèse, un abîme sépare un simple inventaire, si méthodique et si complet soit-il, du contact direct avec la substance elle-même des textes, et, pour tout dire, avec leur âme.

C'est bien ce qu'avait compris, il y a plus d'un siècle, le célèbre polygraphe Léon Gautier, professeur à l'Ecole des Chartes, qui eut l'heureuse idée de publier certains de ces textes, et c'est ainsi que parurent successivement un *Choix de prières* (1861), *Le livre de tous ceux qui souffrent* (1870) et enfin les *Prières à la Vierge* (1874). Malheureusement, si l'on peut dire, l'auteur ne donne pas les textes originaux, en latin ou en vieux français, mais bien une traduction de son crû en français moderne, pour les rendre, disait-il, plus abordables aux personnes non versées dans les langues d'oïl ou d'oc, ou encore dans celle de César et de Virgile. Il leur faisait ainsi perdre une partie notable de leur saveur et de leur génie propre. Leroquais avait profondément conscience de la chose, et, à la fin de son second volume consacré aux livres d'heures, il voulut publier le texte original de 41 prières, dont 22 en français et 19 en latin, la plupart inédites. Mais il faut reconnaître que la très grande majorité de ces compositions dorment encore dans les manuscrits, à peu près totalement inconnues. On se surprend à souhaiter l'élaboration d'un *Corpus* méthodique et exhaustif de ces innombrables pièces, tant latines que françaises, qui constituerait certainement un très fort volume, et, pour commencer, la constitution d'un répertoire d'*incipit* de prières en latin, analogue à celui, déjà cité, de Jean Sonet pour les prières en français, s'avérerait infiniment utile. En l'absence de tels ouvrages, toute publication, si partielle soit-elle, sera sans doute la bienvenue, et c'est l'idée que m'a inspiré, en le feuilletant avec tout l'intérêt qu'on devine, le très beau livre d'heures de Jean de Gingins, qu'il me reste maintenant à présenter au lecteur.

Ce précieux volume, qui est donc conservé aux Archives Cantonales Vaudoises, sous la cote: Archives du Château de la Sarraz, H 50, se présente actuellement sous la forme d'un épais petit in-8°, de dimensions 186 × 132 millimètres, et comportant 378 feuillets de parchemin assez fatigué, copiés à longues lignes à raison de 14 lignes à la page, et très finement foliotés au crayon à l'époque contemporaine. Le tout, au XIX^e siècle, a été revêtu d'une reliure romantique en plein cuir, sans intérêt particulier, qui a été ornée de deux fermoirs d'argent. Il est très probable que la dite reliure a été exécutée parce que le manuscrit lui-même devait être plus ou moins déréclié, car on constate neuf petites lacunes, totalisant treize feuillets dont sept d'entre eux portaient des miniatures. Parmi ces dernières, cinq d'entre elles appartenaient à la section des suffrages des saints, et leur soustraction démantibula le

cahier qui les contenait, de telle sorte que les trois feuillets subsitants, — on se demande par quel miracle, — devinrent des feuilles détachées, comme l'étaient également, mais pour une toute autre raison, deux autres folios. Dans l'impossibilité où il était de repérer la place exacte de ces cinq feuillets volants dans le corps du volume, le relieur dont je viens de parler prit le parti très simple de les insérer bravement vaille que vaille au début (fol. 1–5), où ils font figure de blocs erratiques, le fol. 6 étant en fait le premier du volume primitif. Sous le bénéfice de ces remarques, il convient de rétablir l'ordre suivant, pour avoir la succession réelle des feuillets :

fol. 6–51, 2, *«lacune 2 fol.»*, 3, 52–61, *«lacune 2 fol.»*, 62–153, *«lacune 1 fol.»*, 154, *«lacune 1 fol.»*, 155–156, 4, *«lacune 2 fol.»*, 1, *«lacune 2 fol.»*, 5, 157–254, *«lacune 1 fol.»*, 255–268, *«lacune 1 fol.»*, 269–301, *«lacune 1 fol.»*, 302–378.

On voit qu'en comptant les treize feuillets disparus, le codex complet comportait le nombre imposant de 391 folios. Je signale que les fol. 18R, 192RV et 273V ont été laissés en blanc.

Au point de vue codicologique, le manuscrit se compose de 47 cahiers, comportant presque tous des réclames, et qui se décomposent ainsi :

1¹², 2–11⁸, 12¹², 13–18⁸, 19¹², 20–21⁸, 22¹², 23⁸, 24², 25–27⁸, 28⁶, 29–33⁸, 34¹⁰, 35⁶, 36–45⁸, 46–47¹⁰.

Il manque 2 feuillets à chacun des cahiers 6 et 8, 6 feuillets au cahier 19, et 1 feuillet à chacun des cahiers 32, 34 et 38. De plus, il y a 1 feuillet supplémentaire à chacun des cahiers 15, 28 et 35. Quant à la structure de la section des suffrages des saints, dont je viens de signaler qu'elle est mutilée de cinq miniatures, on peut l'établir comme suit :

- fol. 153r: Suffrage de s. Sébastien. Titre de s. Maurice.
«lacune : s. Maurice»
- fol. 154r : Suffrage de s. Georges. Titre de s. Claude.
«lacune : s. Claude»
- fol. 155r: Suffrage de s. Laurent. titre de s. Nicolas.
- fol. 156r: Suffrage de s. Nicolas. Titre de ste Anne.
- fol. 4r: Suffrage de ste Anne.
«lacune : ?»
- fol. 1r: Suffrage de la ste Trinité. Titre de la ste Croix.
«lacune : ste Croix, début de ste Claire»
- fol. 5 r: fin de ste Claire, et fin des suffrages.

Je signale pour terminer que deux autres miniatures sont en déficit. La première, entre les fol. 254—255, illustrait le début des vêpres de la Vierge et représentait probablement la Fuite en Egypte. La seconde, entre les fol. 301—302, ouvrait les heures de la Croix et devait représenter la Crucifixion. Quant aux 20 miniatures encore subsistantes, je n'en dirai rien ici pour la simple raison qu'elles font l'objet d'une savante étude de M. Hahnloser, citée à la bibliographie, et où l'on en trouvera une excellente description et de bonnes reproductions.

Avec ses 378 feuillets, le manuscrit de Gingins constitue un imposant livre d'heures, de volume tout à fait inhabituel, dans lequel il convient de distinguer très clairement les diverses parties suivantes, dont l'ordre n'est certainement pas parfaitement logique.

I fol. 6r—17v: Calendrier quotidien en français, se rapportant au diocèse de Paris. Deux couleurs seulement sont utilisées, à savoir le rouge et le noir. En rouge, je note la présence de ste Geneviève (3.I), s. Nicolas (9.V = translation), s. Yves (19.V), s. Eloi (25.VI = translation), s. Louis, roi de France (25.VIII), ss. Loup et Gilles (1.IX), s. Denis (9.X) et s. Eloi (1.XII). En noir, je remarque s. Laumer (19.I), ste Honorine (27.II), s. Landry (10.VI), s. Leufroy (21.VI), s. Thibaut (1.VII), ste Couronne d'épines (11.VIII = translation à la Sainte Chapelle), s. Cloud (7.IX) et s. Marcel (3.XI).

II fol. 18v—123v: Prières privées ici publiées.

III fol. 123v—148r: Psautier dit de saint Jérôme. Il s'agit d'un certain nombre de versets, empruntés à différents psaumes, et mis bout à bout pour faire un tout. Cette curieuse mosaïque a été publiée par Tommasi, d'après des manuscrits non-spécifiés, et republiée en PL 115, 1451—1456, Cf. Salmon, p. 76—93.

IV fol. 148r—152v: Prières privées ici publiées.

V fol. 153r—157r + 4 + 1 + 5: Suffrages des saints Sébastien, Maurice, Georges, Claude, Laurent, Nicolas, Anne, *<lacune>*, Trinité, Croix et Claire.

VI fol. 157r—178v: Sept formulaires de messes votives pour chacun des jours de la semaine, en commençant par le dimanche : Trinité, Défunts, Saint-Esprit, tous les saints, Saint-Sacrement, Croix et Vierge. La première, la quatrième et les deux dernières ne sont autres que les formulaires composés par Alcuin au début du IX^e s.⁵

- VII fol. 179r–191v: Les quatre péricopes évangéliques, suivies des deux célèbres prières mariales au masculin: *Obsecro te et O intermerata* (recension longue). La première de ces prières a été publiée par Leroquais (LH II, 346), et la seconde par Wilmart: p. 488–490 (recension brève) et p. 494–495 (recension longue).
- VIII fol. 193r–193v: Suscription du livre (voir ci-dessus) et armoiries des Gingins-Joinville: *écartelé: au 1 et 4 d'argent semé de billettes de sable au lion brochant du même, armé et lampassé de gueules (Gingins); au 2 et 3 d'azur à trois paires de broves d'or liées d'argent, au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules, couronné, lampassé et armé d'or (Joinville)*. Au cimier: *un lévrier d'argent assis dans un vol d'or.*⁶
- IX fol. 194r–266v: Heures de la Vierge à l'usage de Paris.
- X fol. 267r–278v: Prières privées ici publiées.
- XI fol. 279r–293v: Psaumes de la pénitence.
- XII fol. 294r–301v: Litanie des saints, du diocèse de Paris, dans lesquelles je relève, parmi les martyrs, les saints Denis et Eustache, et, parmi les vierges, les saintes Geneviève et Oportune. Quant aux confesseurs, je note curieusement que le premier de la liste est saint Nicolas (au lieu du traditionnel saint Sylvestre), et que les deux suivants sont les saints Romain et Ouen, les célèbres évêques de Rouen. En fin de liste, je note deux saints bretons du diocèse de Tréguier, les saints Yves et Tugdual.
- XIII fol. 302 r–308v: Heures de la Croix.
- XIV fol. 309r–315v: Heures du Saint-Esprit.
- XV fol. 316r–367v: Heures des Morts à l'usage de Paris.
- XVI fol. 368r–378v: Deux pièces en français, les seules de tout le volume, à savoir les XV joies Notre-Dame (*Doulce dame de misericorde mere de pitie fontaine de tous biens*) et les VII requêtes Notre Seigneur (*Doulz dieu doulz pere saincte trinite ung dieu*), toutes deux publiées par Leroquais (LH II, 309–311). Cf. Sonet 458 et 504.

Avec ses 391 feuillets à l'origine, le livre d'heures de Gingins fait figure de confortable Goliath, et on peut se demander la raison pour

⁵ Il s'agit des quatre formulaires suivants: *De sancta Trinitate, In honore omnium sanctorum, De sancta Cruce et De sancta Maria*, respectivement Greg. Tc 1806–1810, 1865–1868, 1835–1839 et 1841–1844.

⁶ La devise de cette noble famille était: *cum Deo omnia*, et le cri de guerre, que Jean de Gingins dut utiliser bien souvent pendant ses campagnes: *Fortitudo*. Cf. Almanach généalogique suisse, t. V, Basel 1933, p. 267.

laquelle il peut se pavanner d'une telle envergure et possède un tel volume. La réponse est très simple : pas tout à fait le tiers de ses folios, exactement 113 sur 378, sont remplis par des prières privées que l'on chercherait en vain chez la plupart de ses congénères. Il semble que le scribe qui a eu la patience et le talent de le calligraphier avait reçu l'ordre d'ajouter au matériel littéraire habituel et classique des livres d'heures toute une petite somme de ce que son atelier possédait en fait de formules à usage personnel, et c'est là l'une des choses qui m'a le plus frappé lorsque, pour la première fois, j'eus la faveur et le plaisir d'ouvrir le volume, qui se présenta immédiatement de lui-même comme une véritable mine, apparemment tout à fait inconnue. Ce vénérable petit codex ne contient pas moins, en effet, de 147 pièces privées, dont 55 sont ignorées de Leroquais, Wilmart et Salmon, et dont la quasi-totalité est parfaitement inédite ! Est-il possible de savoir à quelles sources s'est adressé notre copiste pour butiner son florilège et amasser son miel spirituel ? La réponse, malheureusement, ne peut être que négative, car, comme je l'ai dit plus haut, aucune étude d'ensemble n'a jamais été faite sur ce vaste sujet de prières privées en latin. Une vingtaine de formules de notre livre de Gingins sont signalées par Leroquais comme existantes dans l'un ou l'autres des livres d'heures qu'il a examiné, mais ces pièces apparaissent comme parfaitement dispersées et semblent de provenances multiples et indéfinissables. Un cas précis, cependant, mérite qu'on s'y arrête un instant, encore qu'il n'apportera aucune réponse aux questions que je viens de poser. Il s'agit d'un livre d'heures à l'usage des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (Paris, BN, ms lat. 1400), copié dans la seconde moitié du XV^e siècle, c'est-à-dire postérieur de dix bons lustres à celui de Gingins, et qui a en commun avec ce dernier, – et dans le même ordre, – une succession de pièces tout à fait caractéristiques. Dans les deux manuscrits, elles sont anonymes, mais l'intéressante rubrique du premier d'entre eux rapporte leur composition au temps du pape Benoît XIII d'Avignon († 1422). Elles étaient donc de facture toute récente lorsqu'elles furent incorporées dans le livre d'heures de Gingins. En toute hypothèse, on comprendra sans peine que, devant le véritable trésor spirituel qu'offre ce précieux manuscrit, j'ai pensé qu'une mise au jour de ce *thesaurus absconditus* serait sans doute la bien-venue et se verrait favorablement accueillie par tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à l'époque médiévale, et spécialement à ses implications spirituelles. Notre livre d'heures de Jean II de Gingins s'en trouvera mieux connu, et donc nécessairement d'autant plus valorisé.